

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **9 décembre 2019**

Décision n° **CP-2019-3575**

commune (s) : Pierre Bénite

objet : Parking boulevard de l'Europe - Autorisation de déposer une demande de déclaration préalable de travaux pour la démolition d'un mur en mâchefer et la construction d'un muret

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : jeudi 28 novembre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 10 décembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : Mmes Bouzerda, Geoffroy (pouvoir à M. Le Faou), M. Suchet (pouvoir à M. Rousseau).

Absents non excusés : M. Vesco.

Commission permanente du 9 décembre 2019**Décision n° CP-2019-3575**

commune (s) : Pierre Bénite

objet : **Parking boulevard de l'Europe - Autorisation de déposer une demande de déclaration préalable de travaux pour la démolition d'un mur en mâchefer et la construction d'un muret**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 25 novembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.23.

I - Contexte

Le boulevard de l'Europe à Pierre Bénite est une voirie de l'ex-Conseil général du Rhône, sur laquelle circule 11 000 véhicules jours. L'urbanisation grandissante de part et d'autre du boulevard, depuis les 5 dernières années, nécessite le développement des besoins en stationnements. Parallèlement, la Mairie a demandé à la Métropole de Lyon de se rendre acquéreur d'une partie de terrain des pompiers, aujourd'hui engazonnée, pour développer des capacités de stationnements sur le boulevard.

II - Le projet

Le projet poursuit les objectifs suivants :

- compenser la perte de stationnements illicite par la création d'une poche de stationnements sur le boulevard de l'Europe,
- un échange de terrain entre les pompiers et la Métropole,
- créer un parking perméable végétalisé au service de l'aménagement durable,
- créer 26 places+1 personne à mobilité réduite (PMR) de stationnements,
- planter 8 arbres accompagnés d'espaces verts,
- la gestion des précipitations des eaux pluviales par infiltration naturelle, en retenant 100 l d'eau/m²,
- reconstruire les murs et clôtures d'alignements séparant le futur terrain métropolitain,
- de créer une entrée charretière pour l'accès au parking,
- créer un éclairage public par la Ville ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise monsieur le Président à :

- a) - déposer une demande de déclaration préalable de travaux dans le cadre des travaux d'aménagement d'un parking de 27 places de stationnement situé boulevard de l'Europe à Pierre Bénite,
- b) - prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 décembre 2019.